

## Conditions Générales de Vente - EI Ludivine Venat Petite enfance & Parentalité

### Désignation

El- Ludivine Venat Petite enfance & Parentalité désigne une micro-entreprise d'accompagnement à destination des parents, professionnels et jeunes enfants dont le siège social est situé au 1 rue Genevieve de Gaulle 334 C 76800 Saint Étienne-du-rouvray. Numéro SIRET 909 609 539 000112

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations effectuées par l'entreprise individuel *El-Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* pour le compte d'un client.

Toute commande de prestation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

### Devis et facturation.

Sur demande, *Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* s'engage à fournir un devis au client ainsi que les présentes CGV. Ce dernier est tenu de retourner au siège social ou par mail, un exemplaire daté et signé, avec la mention « Bon pour accord » s'il souhaite valider celui-ci.

Une facture est transmise pour chaque prestation donnée, en cas de multiple intervention une facture est éditée par quinzaine de jour.

Pour les organismes de formation, institution ou entreprise, sont facturés les frais de déplacement, de repas et de logement le cas échéant.

### Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs des prestations sont indiqués en euros hors taxes. Toute prestation commencée est due en totalité.

Pour les organismes de formation, institution ou entreprise, le paiement est effectué en totalité au plus tard dans les 20 jours ouvrés à date de facturation ou le cas échéant selon les délais exceptionnels ou l'échéancier convenu inscrit sur la facture. Le règlement est effectué par virement bancaire.

Pour les particuliers, le paiement est effectué en totalité avant la prestation ou le cas échéant selon l'échéancier convenu. Le règlement est effectué en espèces ou selon un autre mode de paiement exceptionnel convenu entre les deux parties.

Pour tous, en cas de retard de paiement ou du non respect de l'échéancier, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Pour tous, la demande de report d'une prestation peut être effectuée par le client, sous réserve d'acceptation libre et consentie par *Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* selon ses propres critères.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [ludivine.venat@ecomail.fr](mailto:ludivine.venat@ecomail.fr).

Pour les organismes de formation, institution ou entreprise, l'annulation d'une prestation se fait au plus tard dans un délai de 30 jours ouvrés avant celle-ci. En cas d'annulation entre 3 et 30 jours ouvrés avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. Dans un délai inférieur à 72h le montant total sera facturé et dû.

Pour les particuliers, l'annulation d'une prestation se fait au plus tard dans un délai de 8 jours ouvrés avant celle-ci. En cas d'annulation de moins de 8 jours ouvrés avant la prestation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 40 % du coût total initial.

### Cas de force majeure

*Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* peut être contrainte d'annuler une prestation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser de nouveau cette prestation dans les meilleurs délais. Sont aussi considérés comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...). En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, *Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients.

### Modalités de prestations

*Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Si elle le juge nécessaire, elle pourra modifier les contenus des ateliers et formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les déroulés pédagogiques sont donc fournis à titre indicatif.

*Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* se réserve le droit, sans indemnité ou contre partie de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement d'une prestation.

*Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* se réserve le droit, sans indemnité ni contre partie de quelque nature que ce soit, d'interrompre à tout moment une prestation qui porterait atteinte à son intégrité émotionnel, physique ou morale.

### Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de prestation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord écrit de *Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité*. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de prestation ou formation.

### Responsabilité

Le client est seul responsable du choix de la prestation fournie par *Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité*.

La responsabilité de *Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* ne peut être engagée qu'en cas de faute grave prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance de clientèle, de résultat, d'exploitation ou préjudice commercial.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de *Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de *Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

### Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à *Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* sont utiles pour le traitement de l'inscription, la facturation ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre *Ludivine Venat - Petite enfance & Parentalité* et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. Si une contestation/un litige ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Rouen (76000) sera seul compétent pour le régler.

### Dispositions générales

Si l'une des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la prestation concernée. Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la prestation sans accord préalable.

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.